CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille au moins huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est D'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés à un même prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour les côtes.

POUR BATON ROUGE et les Ports intermédiaires—Le bateau à vapeur COMMERCE, capitaine G. Mahé, ayant des emménagemens commodes pour les passagers. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à J. MATERRE, rue Saint Louis, no. 10.

N. B. Aucun fret pour la côte ne sera reçu à moins que le montant n'en soit payé en ville, et celui qui sera débarqué de nuit le sera aux risques du chargeur.
16 nov

Packet Régulier entre la Nouvelle Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure. COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passages pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos 11 et 15.
2 sept

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires — Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagemens pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire.
17 aout

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines, (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 42 & 43, Nlle Levée.

N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux.
sept

Pour les ports des E.-Unis.

POUR BOSTON.—Le A I brick fin voilier Carabasset, Capt. Lewis, ayant 3/4 de sa cargaison d'engagée, sera expédié sans délai pour le port ci-dessus. Pour reste de fret ou passage, ayant de beaux emménagements. S'adresser à BAILY & ABBOTT,
3nov Rue Bienville, No 14.

Pour les ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le A 1, navire CALEDONIA, peut prendre environ 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov rue Bienville, No. 14.

POUR LE HAVRE—(Passage seulement—Le navire A I, fin voilier et tirant peu d'eau, NEW-ENGLAND, capitaine Wanton, ayant son chargement entier engagé. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire A I, HAMILTON, capitaine Bailey, peut recevoir trois passagers, ayant des emménagements commodes, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
8 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le A 1, fin voilier navire MAJESTIC, capitaine Purrington, peut prendre deux passagers, son chargement entier étant engagé. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT.
8 nov

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le A. I. navire fin voilier HAVRE, capitaine McKown, ayant sa cargaison engagé, peut prendre deux passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
8 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le A I navire Empire, Cap. B. Y. Welsh manque 300 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
7 nov

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A I, fin voilier, CHILDS, capitaine Babbidge, pourra prendre 3 passagers Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
17 nov 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A I, fin voilier, MARGARET FORBES, capitaine King, ayant la majeure partie de son chargement engagé, et pourra prendre deux passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
17 nov 14, rue Bienville.

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—La goëlette fine marcheuse, Mexicano, capitaine Martin, doublée et chevillée en cuivre, du port de 800 barils entre ponts, s'adresser à EASTMAN & FRERES,
15 nov 30, Vieille Levée.

A FRETER.

La polacre autrichienne Vezzoso, du port de 234 tonneaux, capitaine D. L. Morien, prendra un fret pour Trieste, Barcelone, Marseille, ou tout autre port de la Méditerranée. S'adresser au capitaine à bord ou à VIDAL & LONGIS,
oct 25 65, rue St. Louis.

A Vendre—La goëlette Helen, de 98 tonneaux, ou 960 barils, tirant peu d'eau, et propre aux voyages de la baie; elle a été entièrement reparée à neuf, a deux cables en fer, et une voilure neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à HARROD & QUARLES,
8 nov 24, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A I, fin voilier, WM & JOHN, capitaine Geo. W. Robinson, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
17 nov 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire A I, NEW-ORLEANS, capitaine Agny, a besoin du complément de 200 balles coton pour compléter son chargement, pour lequel ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le A I, navire fin voilier ROBERT MORRIS, capitaine Gay, ayant tout son chargement engagé, peut prendre trois passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
8 nov rue Bienville, No 14.

Pour les ports du Mexique.

POUR MATANZAS.—Le brick bon marcheur OTRANTO, capitaine Leader, ayant son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour passage seulement, au port ci-dessus, ou la Havane, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 nov R. GRONING & Co

POUR TAMPICO.—La belle goëlette WATER WITCH, capitaine Dupeyré, prendra du fret pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
19 nov CUCULLU, LAPEYRE & CO.

POUR TAMPICO—La belle goëlette [illegible], capitaine [illegible], ayant tout son chargement [illegible], partira du 20 au 21 courant. Pour passage [illegible] ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à ANTONIO GUTIERREZ,
16 nov—5 [illegible], Vieille Levée.

POUR QUINTANA & BRAZORIA—La goëlette [illegible] FLORA, capitaine Applet [illegible] partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la place, ou à J. REED & Co.
5 nov rue Royale, no. 36.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot OTRANTO, capit. Lander, sera expédié sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, ou à
15 nov R. GRONING & Co.

INDIENNES.—67 caisses Indiennes fines; à dessins divers.

En débarquement du navire Benjamin Morgan et à vendre par YORK FRERES.
19 nov 65 rue du Camps.

[illegible] de Banques et de [illegible]

AVIS—est par les présentes donné aux [illegible] commandant des bateaux à vapeur qui [illegible] du coton dans ce port, qu'à l'avenir quand un [illegible] aura été signalé par les inspecteurs, pour avoir été surchargé, ou pour avoir eu le coton arrimé à une distance dangereuse des feux des fourneaux ou des chaudières, ou à bord duquel il aura été commis quelques autres actes tendant sans nécessité à augmenter les risques ordinaires sur le bateau ou la cargaison, le capitaine du dit bateau ne sera plus admis à être assuré par les compagnies d'assurances ci-dessous et il sera donné avis aux consignataires qu'il ne sera pris à l'avenir aucun risque soit sur la cargaison soit sur le bateau qui serait commandé ou sous la conduite des dits capitaines et les polices déjà données, ne seront pas considérées comme contenant de tels risques. Cette détermination sera maintenue quelques soient les prétextes ou excuses alléguées.

J. K. West président de la Compagnie d'assurance de l'Etat.
A. Dupuy, président du Merchants Insurance Company.
Charles Harrod, président du Mississippi Marine et Fire insurance company
Thomas Barrett, président de Atlantic Marine & Fire Insurance Company.
L. Matthews, président Western marine et fire insurance Company.
L. H. Turner, président Louisiana Insurance Company.
Chs. Briggs, président Eagle insurance company.
W. G. Hewes, président Commercial insurance company.
R. O. Pritchar, président Ocean insurance Company.
12 nov—15

$100 DE RECOMPENSE.

Département du Gaz—Banque de la Compagnie du Gaz.

SECTION 26 DE LA CHARTE.

IL est de plus décrété, que les personnes qui, quelque soient les moyens qu'ils emploient intentionnellement, endommageront ou détruiront aucune partie des tuyaux de gaz posés par la compagnie, en vertu de cet acte, ou aucune partie de ses bâtimens, appareils et machines, la personne ou les personnes commettant le délit, seront, chacune d'elles responsables de tous les dommages ainsi occasionnés; et de plus, pourront être poursuivies par acte d'accusation, en tout temps et dans les douze mois qui suivront après que l'offense aura été commise, et sur conviction du fait, seront punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, et un emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, tous deux à la discrétion de la cour.

Conformément à la section qui précède, avis est par le présent donné, que des lampes à l'usage public, appartenant à cette compagnie, ayant été ouvertes pour allumer des cigarres, ou dans de mauvaises intentions, ce qui endommage les dites lampes et les éteint, la récompense de $100 sera donnée sur toute information suffisante pour faire condamner toute personne qui aurait ainsi occasionné du dommage à aucun des ouvrages de cette compagnie.
20 oct E. W. WELLS, Secrétaire.

AVIS.

Art. 11 *de la Charte de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.*

IL est de plus décrété, Que toute personne ou personnes, qui par malice ou autrement, endommageront ou détruiront aucune partie du dit chemin à coulisses fait par la dite compagnie, en vertu du présent acte, ou aucun des dits ouvrages, édifices, voitures ou machines qui y appartiennent, seront condamnées chacune d'elles, pour chacun des délits, à une amende de cent piastres, recouvrables par devant une cour de Juridiction compétente, et seront en outre, responsables de tous les dommages qui pourront en résulter; elles pourront de plus être poursuivies au criminel à telle époque que ce soit, dans les six mois après que le délit aura été commis, et punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, ou d'un emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, ou de l'un et à l'autre.

Attendu que des personnes mal intentionnées, ont cherchés à obstruire le libre passage des chars, en plaçant des obstacles sur les coulisses (rails), il a été jugé convenable de publier comme ci-dessus, cette partie de la charte qui a rapport à ce sujet, et d'annoncer qu'une récompense honnête sera donnée par la compagnie, pour l'arrestation de toute personne ou personnes qui seraient convaincus d'avoir ainsi violé les droits accordés par la charte à cette compagnie.

GEORGE MERRICK,
Ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
20 oct

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle. Orléans, 16 Novembre 1836.

LA Direction nommera un commis au change, le lundi, 24 du courant.
17 [illegible] J B PERRAULT, caissier.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Currell, John Kilshaw, jr — Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—

[illegible]—Quinze ou vingt bons manoeuvres, peuvent obtenir de l'emploi permanent et profitable dans le service de la Compagnie de Navigation d'Orléans.

S'adresser au gardien au Bayou St. Jean et au bureau de la compagnie au Bassin Carondelet.
27 oct J. H. HOLLAND, Président.

ON DEMANDE cent manoeuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle Orléans et Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville sur les bords du Lac.—Ceux arrivant du Nord trouveront cet emploi très avantageux comme le lieu est très salubre, et ils sont garantis d'être longtemps employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à
9 oct— PETER MURPHY.

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE;
RUE DU CAMP, No. 3.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions tres raisonnables.

BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur New-York, Philadelphie, Fayetteville, N. C. Charleston, S. C. Augusta, Ga. Savannah do. Macon, do. Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre.
ides 6

PAPIERS PEINTS POUR TENTURES

ARRIVE'S récemment de France par le Marengo, chez CHEVALIER, *peintre et marchand de papier*, rue de Chartres, encoignure Jefferson, No. 3, en sujets historiés:

Bataille d'Austerlitz,
Le Parc Français,
Le Jardin,
La Grande Chasse anglaise,
Les Quatre Saisons,
Paysages.

Il se charge du collage et de la peinture des appartemens.
14 nov—6

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET LINGES FAITS.
Rue de la Vieille Levée, No. 50

Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin, où l'on pourra se procurer les articles ci dessus à des prix modérés, tant en gros qu'en détail. Ils osent espérer que les soins et l'attention qu'ils porteront à ce genre de commerce leur mériteront le patronage du public en général.
25 oct—1m F. PRADOS & J. P ARNAUD

CHEVAL EPAVE

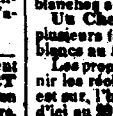

DANS la nuit de mardi dernier, 16 du courant, un Cheval sorrel, créole, ayant la marque sur la cuisse gauche F ayant les trois pieds blancs, et du blanc au front. Une récompense de $10 sera payé à celui qui ramènera le cheval à FRANCOIS FRELEAUX,
17 nov—3 auprès du water works, faub. Ste. Marie.

IL a été conduit au syndic de Gentilly les animaux épaves suivans:

Un Cheval bay, marqué No 18 avec deux petites taches blanches sur le dos, quelques petites raies blanches au poitrail et quelques poils blancs au front.

Un Cheval américain, maigre, baie brun avec plusieurs taches blanches sur le dos, et quelques poils blancs au front, au pied de derrière blanc.

Les propriétaires des dits animaux sont priés de venir les réclamer en payant les frais. Le lieu du dépôt est sur l'habitation de Mr. C Kernion à Gentilly. Si d'ici au 20 de ce mois les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus à 4 heures de l'après midi sur le lieux conformément à la loi.
14 nov. A. BRUGIER Syndic Gentilly

EN vente à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne:

Livres de commerce,
Fournitures et cartons de bureau,
Papier foolscap, à lettres et à dessin, de toutes qualités,
Livres élémentaires et fournitures d'écoles,
Almanachs pour 1837, en gros et en détail,
Articles de fantaisie,
Graines de jardinage.
9 nov—6 6pe

AUX DAMES.

MADAME MARION—Marchande de modes et couturière de Paris, arrivant par le Mozart et apportant avec elle plusieurs caisses de modes et nouveautés, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera l'ouverture de son magasin, lundi prochain, 14 novembre. Elle se flatte d'exécuter toute espèce de confections avec la même précision que les modes qu'elle a reçues, et se charge également de faire toutes les toilettes de bal suivant le goût le plus moderne, rue Royale No 24 entre [illegible] et Douane.

On demande plusieurs demoiselles 10 nov—10

DES Soumissions cachetées, pour la fourniture aux troupes des Etats Unis à la Nouvelle-Orléans, des viandes de boucherie pendant douze mois, à dater du 1er. décembre 1836 jusqu'au 30 novembre 1837, seront reçues par le soussigné jusqu'au 1er. décembre 1836, à 2 heures, époque à laquelle elles seront décachetées.

La viande devra être de qualité bonne et saine, en quartiers, avec une égale portion de chaque, (les [illegible] et jarrets [illegible] reçus.)

Les jours de livraison et la quantité approximative de viande [illegible], ainsi que les spécifications et conditions du contrat, pourront être connus, en s'adressant au soussigné, au No. 242 rue de la Vieille Levée, face au fleuve. JOHN B. GRAYSON,
26 nov—6 1er lieut. et asst. com. des vivres.

[illegible] des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane

Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita,
APPROUVE' LE 21 MARS 1836.

Classe No. 1, pour 1836,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, samedi 3 décembre 1836.

75 numéros—12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement, chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au tirage et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hasard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

1 PRIX de	$12,000	1 PRIX de	[illegible]
1 "	3,000	1 "	2000
1 "	1,170	10 "	1000
20 "	500	25 "	200

Il y aura en outre 180 prix de 120 piastres; 126 de 80 piastres; 126 de 40 piastres; 126 de 20 piastres; 2760 de dix piastres et 22,456 de cinq piastres.

Les billets sont seulement de cinq piastres, coupons en proportion; paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $80, et pouvant tirer les quatre plus hauts prix.

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 27, à l'Arcade de Banks; au No. 27, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
14 nov—6m A. K. MEAD, Directeur.

Nouveautés,

BINOCHE FRERES, préviennent les Dames et le public en général, qu'ils feront le lundi, 7 de ce mois, l'ouverture de tous leurs articles de goût et nouveautés en tout genre, qu'ils reçoivent de Paris, par le Marengo et le Coriolanus

No. 133, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse.
2 nov

L'AGENT du soussigné, M Casbergue, est de retour de son voyage d'Europe avec un assortiment complet de linge fait, consistant en habits, lévites, surtouts, manteaux, pantalons, gilets de dessous, stocks, cravates, gants, stocks en soie, parapluies à poignard, bretelles élastiques, chapeaux de soie, équipemens militaires, tels qu'épaulettes, dragonnes en or, épaulettes de laine rouges, dragonnes de laine rouges, plumets, sabres, épées, équipemens complets de chasseurs, et une variété d'autres articles.

LOUIS A BARBARIN,
7 nov—e Rue de Chartres, N 103.

J. **BUSS**, marchand tailleur, informe respectueusement les habitans de la Nlle. Orléans et des environs, qu'il s'est établi pour le genre de commerce ci-dessus dans toutes ses branches, au no 72, rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, quelques portes après l'Arcade de Banks.

N. B.—Habits à l'amazone ainsi que des uniformes, sont exécutés dans le dernier genre, avec promptitude et netteté.

Il demande par la même occasion SIX OUVRIERS du premier ordre, qui peuvent s'adresser à l'établissement ci-dessus.
12 sept—

A. **M. LAFERRIERE LEVESQUE**, commissionnaire des articles de Paris rue des Petites Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignemens s'adresser à MM. V. ROUMAGE et E HERBAULT, ou à M J. LE CARPENTIER, à la Nouvelle Orléans.
5 sept—1an,1pe

THEODORE MOREAU, coiffeur de Paris, élève de Nardin, coiffeur breveté, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'il vient d'arriver par le Marengo, avec un assortiment choisi de coiffures des dernières modes, de parfumerie, fleurs artificielles, &c.

Son magasin est rue St. Pierre, No. 74, entre Royale et Bourbon.
12 nov—

C. **A. FESSARD**, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.

Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres.
4oct—e

T. **MOSSY Jr.** a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a ouvert au No. 26, rue de la Vieille Levée, un magasin de GROCERIES, et vend en gros et en détail, à des prix très modérés. Il offre en ce moment:

50 barriques Vin rouge, de Bordeaux, divers crus,
20 tierçons Vin blanc Haut Sauterne, 1832,
200 caisses Vin rouge St. Julien, St. Estèphe, &c.
100 caisses Salaisons assorties,
200 paniers Anisette de Bordeaux,
100 paniers Huile superfine,
500 Jambons de Cincinnatti,
100 sacs Café de la Havane,
20 barillets Beurre du nord, Blanc de baleine,

Liqueurs assorties, Sirop ditto, Eau-de-vie de Cognac, Rum de la Jamaique, caisses Cherry, première qualité, Bœuf en barils, Thé, Tabac en balles de 100 livres, Bouteilles vides, Cigarres de la Havane, qualité supérieure, &c.
14 nov—8 T MOSSY Jr.

AVIS.—Mr. ISIDORE QUADRAS informe le public et ses amis qu'il fera aujourd'hui, 17 Nov. l'ouverture de sa maison, où l'on trouvera à toutes heures de la journée et de la nuit Chocolat, Thé, Café au lait, &c. et espère que par son zèle, il méritera l'encouragement du public. Sa maison est située à l'encoignure des rues de Chartres et St Pierre, vis à vis de la Place d'Armes
17 nov—6

AVISO AL PUBLICO.

D. ISIDORE QUADRAS—participa al público y á sus amigos, que hoy por la mañana, 17 de noviembre, se va abrir su casa, á donde se encontrara de dia como de noche, Chocolate, Té, Café con leche, leche &c. Espera por sus atenciones merecer, los favores de un público generoso. La casa está á la esquina de las calles de Chartres y de San Pedro, en frente de la Plaza de Armas.
17 de nov—6

AVIS—La Compagnie des Gardes d'Orléans a besoin de trois ou quatre Tambours—nègres ou mulâtres. S'adresser au capitaine, ou au [illegible] major.
2 nov—

ON a besoin d'une femme blanche, accoutumée à garder des enfans, et sachant passablement coudre. S'adresser au No. 182, rue du Canal.
14 nov

ON DEMANDE un Français, s'entendant à vendre dans un magasin ANDREWS & BROTHERS,
14 nov 19, rue de Chartres.

A LOUER—Le magasin rue du Camp No. 38, dernièrement occupé par les soussignés. HOSKINS & WILCOCKS,
12 nov Rue du Camp No 51.

A LOUER—Le Magasin rue du Camp, No. 38, dernièrement occupé par les soussignés. HOSKINS & WILCOCKS,
ov 51, rue du Camp.

MAGASIN A LOUER—A Louer, un beau Magasin à deux étages, nouvellement réparé, situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser à la Banque Consolidé.
3 nov—

A LOUER un joli bureau au 2d. étage d'un magasin rue du camp. S'adresser au No. 36, rue du Camp, au premier.
8 nov.

A LOUER—Les Magasins maintenant occupés par les soussignés, à partir du 1er. novembre prochain HOSKINS & WILCOCKS,
21 oct—1m rue du Camp, No. 38.

A LOUER.

DEUX Magasins dans la rue Bienville, en face du comptoir de J. H. Field et Co.—Possession sera donnée le 1er. novembre, ou avant si on le désire. G. R. STRINGER,
15 oct 50, rue du Canal.

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers S'adresser à 21 sept ISAAC T PRESTON.

A LOUER.

UN Bureau au 1er rue du Camp No. 3; s'adresser à (3 nov—6) T FELLOWS.

TRAITES sur Paris, à vendre par
18 nov CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TRAITES sur Paris, à vendre par J. VATINEL,
17 nov 21, rue Conti.

TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
17 nov Rue de Chartres, N. 19.

TRAITES sur Boston, à vendre par WM. G. HEWES & Co,
16 nov 34, rue Poydras.

TRAITES sur New York, à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co,
16 nov 30, rue Bienville.

TRAITES sur la Mobile à 60 et 75 jours, en demande par ANDREWS & BROTHERS,
nov 8 19, rue de Chartres.

TRAITES sur Paris, à vendre par J. LEBLANC & Co,
7 nov rue Royale, No 113.

LETTRES DE CHANGE sur Paris et Bordeaux, à vendre par R. A. LEFEBVRE,
15 nov—1m 10, rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur France, à vendre par
14 nov A. ST. GEORGES.

CHECKS sur la Mobile, par sommes convenables aux acquéreurs, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
14 nov 19, rue de Chartres.

DOUBLONS Mexicains, à vendre par J. ROBERT & Co,
11 nov rue Bienville, No [illegible]

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à
13 juil B MARIGNY

A VENDRE—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juillet BERNARD MARIGNY.

CISEAUX.—350 cartes de ciseaux superfins, à vendre par LABADIE & JACQUELIN,
14 nov rue de la Levée, No. 3.

CHARBON—100 boucauts Charbon de Schuylkill en débarquement du navire North Star, et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS,
51, rue du Camp.

DURANT mon absence de cette ville, MM. Mossy & Garidel, [illegible] seront mes agents.
[illegible] G. ALLHUBEN.

DEMANDE [illegible]—Une personne bien versée dans la partie des modes et désireuse d'un emploi dans cette partie à la Mobile, recevra les informations nécessaires à cet égard, en s'adressant à
17 nov M. DE LIZARDI & Co.

SAINDOUX—Une petite quantité en barils, demi barils et barillets, reçu par un chaland, et à vendre par
18 nov C. DORSEY, 44 Nouvelle-Levée.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un bref d'alias fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Lundi 21 Novembre prochain, à une heure de relevée,

Une certaine esclave nommée Hanny et son enfant saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant.
18 oct FRED. BUISSON, shérif.

J. F. French, contre J. B. Allen.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en cette ville, le mercredi 14 décembre prochain, à une heure de relevée la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux certains lots de Terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés au faubourg Ste. Marie et désignés par les Nos. 1 et 2.

Les dits lots contigus à l'un à l'autre, mesurant chacun (mesure anglaise) trente un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Girod, entre les rues Philippa et Baronne, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes.

Saisis dans le procès ci dessus.

Conditions—$1200 comptant, avec les intérêts et frais du procès, et la balance à 12, 18 et 24 mois, à dater du 18 mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
11 nov FRED. BUISSON Sherif.

Joachim Kohn, Syndic des créanciers de Louis Boullgny vs. Asa Pattengill.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honnorable cour du premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, le six de decembre prochain 1836, à midi, à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson, la propriété ci-après décrite, savoir:

Six lots de terre, situés dans le faubourg Bouligny, dans la dite paroisse et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, dans l'îlet No. 4, sur le plan fait par Charles F. Zimpel, député voyer daté le 18 mars, 1834, et déposé au bureau de Louis T. Caire, notaire public.

Les lots Nos. 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun (mesure Américaine,) 60 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, 100 pieds de profondeur; le lot No. 5, forme l'encoignure et mesure 100 pieds de face à la rue Bourdeaux; No 6, mesure 40 pieds de face à la rue Bourdeaux sur 150 pieds de profondeur; et le lot No. 7, mesure 60 pieds de face à la rue Jersey, sur 100 pieds de face à la rue Bourdeaux.

Pour payer et satisfaire la demande du plaintif, étant la somme de trois-cent-quarante-neuf piastres et quatre-vingt-onze-cents—avec intérêt, à raison de six pour cent par an, sur la somme de cent neuf piastres et vingt trois cents, depuis le treize octobre 1834; sur la somme de cent douze piastres quarante-un cents, depuis le treize avril 1835; et sur la somme de cent dix-huit piastres soixante-dix-sept cents, depuis le treize avril 1836: le tout jusqu'à parfait paiement, ainsi que les frais.

L'acquéreur ou les acquéreurs s'obligeront à payer la balance des billets restant sur la dite propriété.

JACQUES CHARBONNET, Jun.
Paroisse de Jefferson, Sheriff.
Le 4 novembre, 1836— 12 nov

Parfumeries & Marchandises de Goûts.

REÇUES des arrivages de. France et du Nord: Pommade douce; do. côte en verre et porcelaine; Crême de Perse et d'amande amère; Savon d'amende et de toutes odeurs; Essence assorties d'odeurs fines; Sélénite; Poudre Egyptienne et Mucilage pour teindre les cheveux; Eau de Cologne en fioles cylindrique et grande bouteilles; Eau de vie de Lavande; Eau de fleur d'orangers; Pâte d'amande et Blanc de neige pour blanchir et adoucir les mains: Lait de rose pour la peau; Vinaigre de rouge; Opiat, Corail et Poudre à dents; Huile d'Alcibiade; Floréale; Antique, d'Ours et Macassar; Poudre de patates; Cols, Cravattes Anglaises, françaises et américaines en soie, satin et grograms; demies bas soie noir, blanc, unie et brodées; Chemises percale imprimées; Bretelles et Jarretières en gomme élastique et coton; Gants chevreaux, soie, coton et fil, couleurs assorties; Cannes françaises et Américaine, sans et avec épée, poignards et dard; Parapluies en gros de Naples, sans et avec poignard; Miroirs ovale, à lunettes et à bouche; Coutellerie fine; Ciseaux; Canif; Couteaux à ressort; Rasoirs; Poignards; Ciseaux Français pour coiffeurs; Portefeuilles pour Dames et Messieurs; Tabatières; Bourses; Porte-cigarres; Brosses à habit, à barbe, à dents, à tête, à chapeau, à peignes, à peau et à ongles; Houppes avec et sans boîte; Peignes à retapper, à nœud, peignes fin et de poche en écaille, ivoire et corne de buffle; Toupets; Perruques, Fausses queues, Coiffures sur peignes, avec et sans fleurs, Reine Berthe, fleurs fines; Coiffures en perles, &c, à vendre par E. THOMAS, Agent.
encoig. des rues Exchange et Conti.

UN bon Barbier et coiffeur, trouvera de l'emploi en s'adressant à l'établissement encoignure des rues Conti et Exchange, au premier
17 nov—3

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vaste salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidant
26 nov

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c., remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art. et il exécutera par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane.
8 oct

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient de s'établir ici, offre ses services aux citoyens pour pratiques de la médecine, chirurgie et accouchement Docteur B a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années à la pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale no. 102.

Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

CHARLES H. GRANT & CO.
No. 46, rue de Chartres.

TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES: Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de mais, etc.
[illegible] octobre

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE Cours de la farine fraiche est aujourd'hui de dix piastres et demie par baril; d'après le tarif les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 14 du courant, trente onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt cinq pour cent, de plus.

Nlle Orléans, le 14 novembre 1836. D. PRIEUR, maire.
14 nov

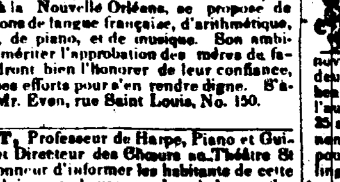

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex-Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150.
1 nov—1m

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Chœurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instrumens ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Music, rue du Camp.
2 nov—3m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 118.
2 nov—3m

Nouveau Magasin de Comestibles.

Rue Toulouse, entre les rues Levée et Chartres, vis-à-vis le magasin de Mrs. Peyroux & Arcenil.

A VENDRE par le soussigné, les articles suivants, de première qualité, provenant des navires de Bordeaux et du Havre, dernièrement arrivés, savoir: Saucissons de Lyon; sardines à l'huile de Colin; royans et lamproie; macaroni; vermicelles; vin rouge et blanc en caisses, de différentes qualités; vin de Champagne mousseux, première qualité; liqueurs superfines en vases de porcelaine et en bouteilles; guignolet, anisette de Champion; fruits à l'eau de vie; cornichons; curesau huile d'olive; prunes d'Ente, par caisses de 10 livres; vin blanc en tierçons; vinaigre en tierçons; bouchons pour bouteilles et damejeannes; absinthe Suisse.
13 nov— J. NORES.

SANGSUES.

AVIS—Le soussigné tient continuellement un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, il les applique lui-même. E. B. DONNELLY
2 sept—e rue Bourbon, No.5,

PIANO à vendre. S'adresser rue Bourbon, no. 113.
16 nov—3

PORC—150 barils Porc, en débarquement d'un chaland, et à vendre J. LANDIS,
19 nov 14, rue Poydras.

CORDAGE—200 rouleaux de corde de [illegible] qualité en magasin et à vendre par JAMES REED & CO.
19 nov Rue Royale, no 36.

Demande d'une Femme de Chambre.

ON a besoin d'une femme de chambre blanche ou de couleur, pour servir une dame. S'adresser au No. 14, rue Bienville.
19 nov.

COUVERTURES—10 balles Couvertures blanches, Mackinaw; 2 do de vertes, do; parmi lesquelles se trouve de très grandes; 3 balles Couvertures anglaises, rose, reçu par les derniers arrivages, et à vendre par COIT & Co.
19 nov 20, rue de la Douane.

CHAPEAUX—120 caisses Chapeaux de soie noir du dernier genre, et à la mode, reçu par le navire Créole et autres, en magasin et à vendre par COIT & Co,
20, rue de la Douane.

GRAISSE.—1100 barrillets Graisse de première qualité.

En débarquement d'un chaland et à vendre par YORK FRERES.
19 nov 65 rue du Camp.

[illegible] et ville de la Nouvelle Orléans, il est adressé à moi S. Blossman, Député Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Député Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 Mars 1834, avis est, par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du trente et un Mars mil huit cent trente six, rendu dans la succession de feu Thomas Leader Harman, dans le procès en partage de Thomas L. Hedman et Francis S. Harman contre Nathaniel Cox, tuteur de Charlotte G. Harman, les deux lots de terre ci après décrits, appartenant à la dite succession de Thomas Leader Harman, furent, le neuf mai mil huit cent trente six, pour compte de cette succession, offerts en vente publique à l'encan, par Isaac L. McCoy, un des encanteurs de cette paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et furent adjugés au dit John [illegible], comme le plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de onze mille neuf cent piastres chacun, formant la somme de vingt trois mille huit cents piastres, ($23,800), payable un sixième comptant, et la balance à un crédit de un, deux, trois, quatre et cinq ans, en billets assurés par hypothèque spéciale sur les dits lots de terre jusqu'à final paiement, les premier et second billets seulement devant être endossés à satisfaction, et sous l'expresse condition, que si aucun des billets, qui devront être fournis pour les dits cinq termes de paiement, n'était pas ponctuellement payé à l'échéance, ils porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an à dater de la dite échéance jusqu'à ce qu'ils soient payés, sans cependant donner à l'acquéreur le droit d'en retarder le paiement.

Description de la propriété.

Deux Lots de Terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, privilèges, coutumes, servitudes et appartenances, en dépendant ou y attachés en aucune sorte, les dits lots situés au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues du Camp, Julie, St. Charles et Girod, et désignés par les numéros vingt sept et vingt huit, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général en date du dix neuf Février dernier, (1836) et déposé pour recours en l'étude du sieur H. B. Cénas, notaire public; lesquels lots de terre mesurent chacun, conformément au dit plan (au pied américain) vingt sept pieds de face à la dite rue du Camp, sur une profondeur de cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes, s'étendant entre lignes parallèles jusqu'à une allée ou rue projetée dans le fond, traversant le dit îlet en entier, et commun à tous les terrains y compris.

Lesquels dits deux lots de terre font partie d'un certain morceau de terre, que le défunt Thomas Leader Harman a acquis de Pierre Bauchet St. Martin et Louise Pain, veuve Renaud, par acte en date du vingt quatre Janvier mil huit cent dix huit, au rapport de Marc Lafitte, lors notaire en cette ville.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les deux lots de terre ci dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause que ce que, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce dix septième jour du mois de Novembre A D 1836.

(L.S.) S. BLOSSMANN,
19 nov—4 Dép. Rég. des Testaments.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—COUR DES PREUVES.—*Succession de Drausin, Octave, et Malvina Labranche.*—Samedi le dixsept jour de décembre prochain, à midi, conformément à un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, en date du 5 novembre, 1836 rendu sur une commission adressée au juge de la dite cour, par l'honorable J L. Labranche, juge de la cour des preuves de la paroisse St. Charles, en cet état, je vendrai à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle Orléans, les propriétés ci après décrites, dépendantes des successions de Drausin Labranche, Octave Labranche et Malvina Labranche, tous trois décédés, savoir.

1. La moitié indivise d'un ilet de terre situé à Carrollton, en cette paroisse, désigné par la lettre A sur un plan particulier fait par Charles F. Zimpel, ingénieur, daté la date du 13 février 1836, et qui sera exhibé à ladite Arcade au moment et avant la vente. Le dit ilet, compris entre les rues Première, Washington, Penn et Columbus, et divisé en 16 lots, portant les numéros depuis 1 jusqu'à 16.

2. La moitié indivise d'un autre ilet de terre situé au même lieu, désigné par la lettre D sur le plan susmentionné, aussi divisé en 18 lots, et compris entre les rues Seconde, Washington, Penn et Columbus.

3. La moitié indivise d'un autre ilet de terre situé au même lieu désigné par la lettre B en le susdit plan, aussi divisé en 16 lots, et compris entre les rues Première, Penn, Columbus et Adams.

4. La moitié indivise d'une autre ilet de terre situé au même lieu, désigné par la lettre C sur le plan susmentionné, aussi divisé en 18 lots, et compris entre les rues Seconde, Columbus, Penn et Adams.

Conditions—Le prix d'adjudication payable un quart comptant, et la balance à un, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être fournis [illegible] la satisfaction de l'administrateur [illegible] parfait paiement, dans le cas [illegible]

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. F. DUGUE, Juge.
1 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE, *Paroisse de Jefferson* Cour des Preuves. Succession de Jean Baptiste Drouet. Samedi le 26 Novembre prochain à midi conformément à un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson en date du 13 Octobre, 1836, je vendrai à l'encan à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle Orléans, les lots de terre et l'esclave ci-après décrits dépendant de la succession de Jean Baptiste Drouet, décédé, savoir:

1. Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, en cette paroisse, désigné par le No 5 sur un plan particulier fait par N. Rillieux, ingénieur civil, en date du 10 mai 1836, et qui sera exhibé à la susdite Arcade quelques jours avant la vente. Ledit lot mesure 30 pieds de face à la de rue Jackson, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 150 pieds 10 pouces et 3 lignes—ensemble les bâtisses et autres dépendances.

2. Un autre lot de terre, touchant à celui précédemment décrit, désigné par le No 4 sur ledit plan, et mesurant 30 pied de face à ladite rue Jackson, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 130 pied 10 pouces et 3 lignes, borné d'un côté par le susdit lot No 5, et de l'autre par le No 3 dudit plan—ensemble les bâtisses et autres dépendances.

3. Un nègre nommé HONORE, âgé d'environ 25 ans.

Conditions.—Le prix d'adjudication payable à trois, six, et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement. L'esclave ne sera livré, que lorsque les billets auront été fournis, mais n'en sera pas moins aux risques de l'acquéreur du moment de l'adjudication.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, F. DUGUE, Juge.
26 Octobre, 1836. 3pe

ARRETEZ LE VOLEUR.
300 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Volé sur la propriété du soussigné, près d'Erie, comté de Green, Alabama, dans la nuit du 8 novembre, une négresse nommée JANE, avec ses deux enfans, deux garçons remarquables par leur beauté, presque blancs, l'un âgé d'environ sept ans et l'autre d'environ quatre ans. Jane est âgée d'environ 25 ans, presque noire, elle est raisonneuse et impertinente quand on lui parle; ses oreilles sont percées pour boucle d'oreilles et elle avait une quantité de linge qu'elle a emporté avec elle, étant habituée au service de la maison. Le garçon le plus jeune a les cheveux presque droits et les yeux très noirs.

Il est à présumer qu'elle a été enlevée par un nommé GRAHAM, qui a resté quelque tems dans les environs sans aucun but apparent, et qui avait des liaisons d'intimité avec elle.

Graham est un homme âgé d'environ 26 ans, cheveux bruns, taille de 5 pieds 8 ou 9 pouces, fortement bâti, ayant un côté de la figure (le droit autant qu'on peut se rappeler) rétrécie; il doit avoir une cicatrice sur la joue, il porte généralement une lévite et un chapeau gris.

Il a aussi volé en même tems un cheval de race alezan, de 5 pieds 2 pouces de haut, fortes marques de la selle et un pied de derrière en partie blanc, habitué aux harnais, marchant remarquablement bien et trottant très dur. Graham avait un cheval gris. Il se dirigera sans doute vers le Texas par la voie de la Mobile et de la Nouvelle Orléans, quelques uns de ses compagnons ayant dernièrement pris cette route.

Je donnerai $100 pour l'arrestation de la négresse, et tous les frais raisonnables payés, et $200 pour l'arrestation et la conviction du voleur.

La même récompense sera donnée pour la livraison des nègres à Messrs. Mims, Nelson et Co. Mobile, ou Seth Barton, Nouvelle Orléans.
19 nov.—14—3pe ROBERT W. WITHERS.

20 piastres de Récompense.

Parti marron depuis le mois de mars dernier, l'esclave nommé ANTOINE, nègre congo, ou de la Jamaique, âgé de 60 ans, fortement constitué et d'environ 5 pieds de taille, parlant mauvais français et anglais et se faisant passer pour libre.

Il appartenait ci-devant à feu Daniel-Clark, et depuis à feu Mr. J. R. Holliday. Il a été souvent vu dans le faubourg d'en haut; il a de petites et bonnes dents, paraît souriant quand on lui parle, un peu bossu, le visage très noir et marqué de quelques petites cicatrices, cheveux gris et petites prunelles de même. Les bouts de ses doigts ayant été gelés, [illegible] ont couleur brun foncé.

La récompense ci dessus sera payée à quiconque le ramènera au No. 90, rue Saint Louis.
26 oct—3pe

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le 3 du courant, le mulâtre nommé BARNET, parlant anglais et français, taille de 5 pieds environ, yeux gris, petite [illegible] roux, cheveux crépus. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état ou le ramènera au propriétaire.

Les capitaines de navires, embarcations etc., sont priés de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
15 nov F EDMOND FAZENDE.

MARCHANDISES Mexicaines—Schalls de crêpe, mouchoirs de soie de Canton, pongee blanc et en couleurs; indiennes à fond blanc, batistes, mousselines en couleurs; schalls d'indiennes; satins en couleurs, peluches; [illegible] coton à chemise blanc; coton pour drapes; soieries pour gilets; bas de soie; gants, reçus par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, à vendre par COIT & CO.
19 nov 20, rue de la Douane.

[illegible] à la Bourse, aux coins des rues [illegible] et St Louis, à midi précis il sera offert en vente, cette belle et magnifique propriété située sur le chemin du Bayou, entre les rues Marais, Villeré et Ursulines, la maison principale, bâtie en briques, ayant 4 appartemens de 16 pieds carrés, 2 cabinets de 12 pieds carrés, une galerie fermée servant de salle à manger, de 12 pieds sur 16, un vestibule de 9 pieds de large, sur 38 de long, séparant les 4 appartemens par le milieu, le tout venant d'être tapissé, dans le grenier, 4 beaux appartemens finis; sur les côtés des cabinets et au dessus de ces derniers appartemens, un autre grenier planchéyé servant de dépôt; 2 caves, l'une avec étagères; une chambre à bois, un galerie couverte de 10 pieds sur 44 de long, faisant face au parterre; une cuisine en briques et à étage de 40 pieds sur 16, ayant 2 appartemens dans le bas et 2 dans le haut, tous vitrés; latrines en briques; écurie en bois de 24 pieds de long sur 12 de large; une autre bâtisse en bois servant de chambre à laver et poulailler; un pigeonnier, et autres bâtisses et améliorations, sur le devant de la maison, face au chemin du Bayou, un joli parterre avec allées briquetées; sur le derrière et face à la rue des Ursulines, un jardin potager avec une quantité d'arbres fruitiers et une superbe tonnelle; le tout sur un terrain de 63 pieds 11 pouces de face sur une profondeur de 281 pieds 10 pouces, formant sur la façade de la rue des Ursulines de 30 pieds, où il se trouve une porte de communication sur cette rue; le tout conformément au plan dressé par L. J. Pilié, le 12 décembre 1835, et exposé à la Bourse. Ensemble avec la propriété, seront vendues 90 Actions de la Banque de l'Union.

Il est constant que pour seul [illegible] bâtir une pareille propriété, aujourd'hui, que cela coûterait $20,000 au moins, les propriétés augmentent aussi considérablement dans cette partie de la ville: on engage les acheteurs de visiter cette propriété avant le vente.

Conditions—$10,000 payables en Juillet prochain, $[illegible], à la Banque de l'Union en Juin ou Juillet prochain; la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit et billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

L'acte de vente, en l'étude de O. de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur.
13 nov

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 22 Novembre 1836, à midi, à l'entrepôt de la Douane, rue du Commerce, 169 pipes, 50 demi do Eau de vie de Rochelle et Bordeaux, ayant droit au drawback

Conditions—Au-dessous de $1000, 6 mois; au-dessus de $1000, 8 mois, au-dessus de $2000, 8 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction des vendeurs.
16 nov

Vente de Terrains à Pensacole.

LE *Pensacola Land Company*, prévoyant l'augmentation de la population de la ville de Pensacole a divisé une partie de ses terres en terrains propres à bâtir, et en offrira une partie en vente publique le lundi 16 janvier prochain.

Le rail-road de Pensacole à Columbus dans la Georgie, auquel on travaille en ce moment, aura une distance de 42 miles achevé par contrat au 1er. Déc. 1837; d'autres contrats seront faits pour continuer avec vigueur le chemin vers Columbus et Montgomerie; aussitôt l'achèvement d'une distance de 52 miles de chemin, on calcule qu'il sera tiré au moins 30,000 balles de coton de Montgomery, Conecuh et des comtés de Butler, Pike, Covington et Dale dans l'Alabama. Le chemin passe à travers un pays riche et fertile, (produisant au moins 200,000 balles de coton) tributaires de Pensacole, comme étant le marché qui lui offre le plus d'avantage.

Les relevés du chemin de Pensacole à Blakely dans l'Alabama, à une distance de 50 miles, ont été faits, et démontrent les grandes facilités qu'offre le pays pour l'établissement d'un rail-road: ce chemin sera fait par contrat, et sera achevé aussitôt que possible, de manière qu'il sera ouvert une communication entre Pensacole et la rivière Alabama.

Le PENSACOLA LAND COMPANY et le *Pensacola Association* sont composés de personnes intelligentes, respectables et possédant de grands capitaux, résidant à Philadelphie, New York et Pensacole, et qui ont la ferme détermination de rendre Pensacole ce que la Nature l'a destiné à être, un grand marché commercial, en établissant des communications avec les riches régions de l'Alabama et de la Georgie.

Les Rail Roads qui sont déjà commencés et ceux qui doivent l'être, ouvriront une grande ligne de communications intérieures qui ne peuvent manquer d'être très favorables aux intérêts de Pensacole, et d'offrir de grands avantages aux personnes avec de petits capitaux, comme aux grands capitalistes, pour le placement de leurs fonds.

Le "Pensacola Land Company" a retardé d'offrir en vente aucune portion de ses terrains à Pensacole, jusqu'à ce qu'elle se fut assurée que les grands travaux qui pouvaient seuls donner de la valeur à ses terres, avaient été commencés, et se continuaient; l'augmentation en valeur sera en proportion de l'avancement des travaux du Rail Road, et de l'immense valeur qu'acquerra toute l'étendue de pays en communications avec Pensacole.

Le 'Pensacola Land Company' offrira en vente un quart de ses terrains en décembre prochain, à des termes avantageux, s'engageant que la vente sera sans réserve et bona fide.

La vente aura lieu à Pensacole—Les conditions seront:

Un 1/5 comptant,
Un 1/5 à un an,
Un 1/5 à deux ans,
Un 1/5 à trois ans,
Un 1/5 à quatre ans,

En billets tirés à la satisfaction du soussigné et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

On pourra se procurer des cartes lithographiées de Pensacole et des pays environnans dans la Géorgie et l'Alabama, en s'adressant aux personnes suivantes:

James H. Leverich—Nouvelle Orléans.
Fuller, Garner & Co—Mobile.
Hon S. Oliver, comté de Conecuh—Alabama.
Geo. Whitman—Montgomery.
Col. Lane, Limestone county—Alabama.
Cap. Otis Dyer, Tuscaloosa—Alabama.
Maître de poste, Natchez Mississipi.
Geo. A. Norres, Columbus Georgie.
Davis & Brooks et S V S Wilder—New York.
A. G. Jaudon—Philadelphie.

WM. H. CHASE,
9 nov—3pe Agent du Pensacola Land Company.

AVIS.—Ayant vendu à William S Tool, & C A Barrière la balance du fonds de marchandises et tout l'intérêt qu'y avait l'ancienne société de J & J Darramon, je recommande ces messieurs aux anciens patrons de J & J. D. Ils sont aussi complètement autorisés à régler les comptes de l'ancienne société.
16nov—3 JAS. DARRAMON

FORMATION DE SOCIETE.—Wm S Toole et Chas. A Barrière, s'étant associés pour le commerce des marchandises sèches, ont l'honneur de prévenir les patrons de l'ancienne société J. & J Darramon, que les arrangemens qu'ils ont pris en France par l'intermédiaire de Mr. Jas Darramon, les mettront à même d'importer directement des fabriques les marchandises françaises les plus à la mode. Ils seront constamment aussi un bel approvisionnement de marchandises anglaises et américaines.

WM. TOOLE
16 nov—3 C A BARRIERE.

LE soussigné offre à vendre 300 caisses Chat Lafitte.

1000 caisses St. Julien,
50 do Chateau Margaux,
20 do St. Estèphe.
250 barriques vin,
90 demi pièces eau de vie,
15 quarts do do qualité supérieure 1802,
6 do do do 1813,
10 do do do 1880,
100 caisses liqueurs,
25 caisses fruits à l'eau de vie,
40 demi barriques vin blanc,
10 caisses salaisons,

Assortiment d'indiennes pour meubles, bas et gants de fil d'écosse H. CAZEAUX,
16 nov Rue Toulouse entre Chartres et Royale.

AVIS D'ELECTION.

LES électeurs du 1er. district de la 2me. Municipalité, et ceux du 4me. district de la 3me. Municipalité, sont prévenus que l'élection d'un membre au jury de police de la paroisse d'Orléans pour chacun des dits districts aura lieu le lundi 28 du courant savoir;

Dans le 1er. district de la 2me. Municipalité (la dernière election n'ayant pas eu lieu) à la cour du juge T. N. Morgan sous l'inspection du juge Morgan et M. F. Haynes

Dans le 4me. district de la 3me. Municipalité en remplacement de M. B. Fleytas démissionnaire, chez M J. J. Buse sous l'inspection de Messrs. Emmanuel Roux et Nicolas Fortin.

Les votes conformément à la loi, seront reçus depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi

CHARLES MAURIAN.
17 nov Juge de Paroisse.

PERDU—Un Billet tiré par I. J Green, à l'ordre de, et endossé par Messrs. Hermann, Briggs & Co., daté du 7 juillet 1836, à 6 mois, pour $12,288, 36 cts. et aussi endossé par Saml. Hermann & Son et les soussignés, fut perdu hier en allant de la rue Toulouse à la rue des Magasins; l'on suppose dans la rue Conti. Le paiement en étant arrêté, celui qui l'aura trouvé est prié de vouloir le remettre aux soussignés.

L. MILLAUDON & Co,
16 nov—6 17, rue Royale.

A VENDRE—Deux ILETS situés au faubourg Jackson, derrière cette ville, l'un entre le chemin de la Métairie et les rues St Louis, St. Antoine et Toulouse, et mesurant trois cent soixante pieds de face au dit chemin de la Métairie, sur une profondeur irrégulière, et l'autre, entre les rues du Canal, St. Patrick, Bernadotte et les propriétés Copeland et Huet, mesurant trois cent cinquante pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur irrégulière.—S'adresser à R. SALAUN, courtier.

N. B. Il offre de plus plusieurs petites et grandes propriétés.
14 nov—6

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés en, s'adressant par écrit à la Banque de Commerce.
3 nov

BISCUIT—150 barils biscuits pilote et 100 barils biscuit au beurre reçus et à vendre par
[illegible] nov Jas. S. SLOAN, Rue Poydras No. 24.

DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la Prusse, offre ses services au public comme chirurgien, médecin. occuliste et accoucheur.

Sa résidence, est rue Conti, entre Chartres et Levée, au dessus du bureau de Mr. Wm. Boswell.
19 nov—3m

EN débarquement du brick Caroline, de la Havane, et à vendre par les soussignés:

25 caisses Confitures de la Havane;
15 do Sirop de limon;
7 barils boîtes de Gelée et Pâte de Gouyave;
4 do Cigarres de papiers.

Par le brick Otranto.

20 milliers Cigarres de la marque de 'Valenzuela'.
19 nov—3 CAZENOVE, GUIEU & Co.

CIGARRES—[illegible] A. Gift de Ugues; 45000 Trabucos, do; 80000, qualités assorties;

En débarquement du brick Otranto, de la Havane.

Aussi en magasin:

[illegible] Cigarres, diverses marques et qualités
600 carottes Tabac à chiquer Pére;
20 surons Tabac Espagnol, Vuelta Abajo, à vendre par A. DELPIT,
18 nov 119, rue de Chartres.

Ventes à l'Encan.

PAR J. LE CARPENTIER.

[I]L sera vendu Samedi 26 Novembre, à 11 heures précises du matin, à son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra,

27 caisses sucre de la Havane, impropres et avariés à bord du brick Octavia, capit. Wesson, venant de la Havane.
17 nov

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, Jeudi 24 Novembre 1836, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

Le nègre [illegible], âgé d'environ 28 ans, parlant anglais et français, depuis 15 ans dans le pays, bon cocher, bon domestique de maison.

Le nègre William, âgé de 15 ans, bon domestique de maison, depuis 10 ans dans le pays. Ce deux esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
17 nov

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le mardi 22 novembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett,

Deux terrains situés en cette ville, rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant chacun 30 pieds de face sur 90 pieds de profondeur, conformément à un plan de la même propriété, divisée en trois lots de vingt pieds chaque, et qui sera déposé à la bourse avant la vente, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions.—Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par devant T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
16 nov.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 26 Novembre 1836, à midi, à l'Arcade de Banks,

Cinq Terrains, situés dans le faubourg des Religieuses, dans l'îlet compris par les rues Félicité, St. Amant, Ste-Marie et Bellegarde, désignés par les nos. 6, 7, 10 et [illegible], dans l'ilet 8.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à un et à deux ans, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant W. Christy, aux frais des acquéreurs.
16 nov

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu Samedi 26 Novembre 1836, à midi à l'Arcade de Banks, (si non vendus avant.)

Huit terrains de valeur, situés dans les faubourgs Delord et Saulet, comme suit.

Lot No. 1 mesurant 23 pieds, 3 pouces de face, sur 100 pieds de profondeur à la rue Constance, entre les rues Deplantier et Barthelemy.

Lots Nos. 2, 3, 4 et 5 mesurant 24 pieds de face, sur 96 pieds 6 pouces de profondeur à la rue Barthelemy entre les rues Annonciation et Constance.

Lots Nos. 6, 7 et 8, mesurant chaque 21 pieds 3 pouces de face, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur à la rue Constance, entre les rues Melicertes et Barthelemy.

Conditions.—1 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. Actes de vente par devant Mr. Felix de Armas, Notaire, aux frais des acquéreurs.

N. B.—Pour plus ample information, s'adresser à Mr. M. Beckley, rue Gravier, No. 21, ou au Bureau de l'encanteur.
16nov

PAR THOMAS CASH & Co

LUNDI matin le 5 Décembre prochain il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett,

SIX lots de terre situés dans le faubourg Marigny; les dits lots furent adjugés le 2[illegible] de Juin dernier à la susdite Bourse et les acquéreurs n'ayant point rempli les conditions de la vente, ils sont maintenant vendus à leur folle enchère.—Comme suit.

Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue de la Force entre la rue Bagatelle et Union sur 150 pieds de profondeur,

Un Lot de Terre, mesurant 49 pieds 11 pouces, 4 lignes de face au Canal Marigny, entre les rues Bagatelle et Union, par une profondeur irrégulier, adjugé à Miranda.

Lots de Terre, nos. 1, 3 et 4, dans l'îlet no 100, no. 1, mesure 30 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur à la rue Vertu, et nos. 3 et 4 mesurant chaque 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Vertu, entre les rues Annette et St. Antoine, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur, adjugé à Barthelemy Liaddo.

Et le lot no. 2, dans le même ilet, mesurant 31 pds. 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, par 127 pieds, 10 pouces 5 lignes, adjugé à Miranda.

Conditions, de la vente: 6, 9 et 12 mois de crédit, à partir du 20 juin dernier, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.
3 nov—4,1pe

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, le jeudi 1er. de décembre prochain, à la Bourse de Hewlett à midi,

Une habitation, située dans la paroisse de Plaquemine, environ 40 milles endessous de cette ville et sur la même rive du fleuve, ayant 9 arpents de face sur 40 arpents de profondeur (terres hautes) bornée d'un côté par la propriété de François Lafrance et de l'autre par celle de Jacques Lafrance, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, l'exception des poteaux d'une maison qui n'est pas achevée.

Les outils pour la cultivation de la terre' bestiaux, bœufs de tir, vaches laitières, chevaux.

Aussi, une partie des esclaves appartenant à la dite propriété.

Conditions à la vente. 9 nov,

PAR T. MOSSY & GARIDEL

JEUDI, 24 Novembre, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, immédiatement après la vente des propriétés de Mr P. Pandely:

CINQ TERRAINS, dont on peut voir le plan au bureau des encanteurs, et qui sera exhibé au moment de la vente, savoir:

No. 1, mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue du Quartier et 75 pieds de face à la rue Bourgogne.

No. 2, des mêmes dimensions et attenant au précédent sur la rue du Quartier.

No. 3, attenant au No. 2 et ayant les mêmes dimensions.

No. 4, attenant au No. 3, et mesurant 26 pieds 4 lignes, sur une profondeur de 72 pieds. Sur ce terrain, il se trouve une bonne maison de 4 appartemens en excellent ordre, louée $40 par mois. L'acquéreur de ce terrain aura droit aux cuisines. &c qui se trouvent maintenant sur ce lot et sur les Nos. 3 et 5, à la condition de les transporter dans le délai de 15 jours.

No. 5, mesurant 25 pieds 2 pouces sur la rue Bourgogne, sur une profondeur de 93 pieds 9 pouces 4 lignes.

Tous ces terrains sont bien remblayés au niveau des banquettes, qui sont finies et payées. Les Nos. 1, 2 et 3 sont chacun sujets à une rente annuelle de $350 par an, et le No. 5 à une de $50 portant intérêt de 6 pour cent.

Conditions—Un quart comptant, et le reste en portions égales, à 8, 16 et 24 mois, en billets portant hypothèque sur la propriété et endossés à satisfaction. Les billets qui ne seraient pas payés à échéance, porteront un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à final paiement, mais cette condition ne donne pas le privilège d'étendre le paiement des billets après leur échéance. L'acte de vente par devant C. Pollock 10 n

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, jeudi 24 novembre 1836, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de District, en date du 24 septembre 1836, et à la requête des syndics de P. Pandelly, les propriétés ci-après détaillées.

1o. Une habitation située à environ 3 milles de la Nouvelle-Orléans sur la même rive du fleuve, ayant 3 arpens et 9 toises de face sur le chemin public, sur 40 arpens de profondeur: cette habitation est divisée en 3 lots, avec une issue de la profondeur à la face.

2o. Un Lot de Terre comprenant la seconde concession, acquise des Etats-Unis, faisant suite à la profondeur des 40 arpens de la susdite habitation, lequel lot de terre est divisé en 3 lots.

3o. Trois Terrains situés au nouveau faubourg Marigny, face à la rue St. Bernard, No. 515. 516. 517, du plan original fait par J. Pilié le 14 septembre 1809, et déposé chez Félix de Armas, notaire public.

4o. Un Terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, sur lequel il existe deux maisons et dépendances, construites en briques et [illegible] couvertes en cuivre et ardoises.

5o. Un Moulin à planches, à vapeur, existant sur la dite habitation.

6o. Deux hangards couverts en bardeaux, parfaitement bien construits, et n'ayant jamais servi.

Toutes ces propriétés seront vendues conformément aux plans qui sont déposés au bureau des encanteurs et qui seront exposés à la bourse le jour de la vente.

Conditions—L'habitation, le moulin et les 2 hangards, payables comptant jusqu'à la concurrence de la somme de $45,300, due à Messrs. Lizardi frères, et cette créance couverte, le surplus de la dite habitation sera vendu à 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les trois lots de la seconde concession et les terrains du nouveau faubourg Marigny seront vendus à 1, 2 et 3 ans de crédit. Les deux maisons, rue Bourgogne et Quartier, seront vendues à 6 et 12 mois de crédit; le tout en billets endossés à la satisfaction des syndics, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; dans le cas de non paiement des dits billets, ils porteront un intérêt de 10 pr. cent jusqu'à parfait paiement, bien entendu que cette clause ne pourra en aucune manière donner droit aux débiteurs de retarder les paiemens.

Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels se feront mettre en possession aussi à leur frais.

Les moulins et hangards devront être enlevés par les acquéreurs dans le délai d'un mois, après l'adjudication
oct 24

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 26 du courant, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, à midi précis,

Une très belle Propriété, située à Gentilly, et à 2 milles de cette ville, adjoignant en une très belle terre, mesurant un arpent de face au chemin de la Crête, sur une profondeur d'environ 11 arpents, 19 toises et 5 pieds de profondeur d'un côté, et 11 arpents, 19 toises et 2 pieds de l'autre, les améliorations consistent en une maison de maître, cuisine, cabanes à nègre, écurie, poulailler, dépenses, puits, &c; la terre est parfaitement entourée à neuf et en pieux debout; la dite propriété attenant l'habitation de Mme Fortin, et le tout désigné par le no. 2, au plan déposé en l'étude de H. Pedesclaux notaire public

Conditions.—1/4 comptant; la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par devant H. Pedesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 nov.

PAR FERNANDEZ & WHITING

IL sera vendu lundi prochain 21 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:—

4 Terrains situés au faubourg Darcantel, dans l'îlet No. 78, bornée par le rail road, et les rues Marigny, Manuel et Robin

4 Terrains situés à Milnebourg, dans l'îlet adjacent à l'hôtel du Rail Road.

4 Terrains situés à Milnebourg, dans l'îlet No. 63.

12 do do do face à l'avenue Edinburgh,

24 do do do dans l'îlet No 290.

Le tout d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant W. Y Lewis Esq. not. pub. aux frais des acquéreurs. (18 nv